



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2016

M. Maximilien WALTER, Président, ouvre la séance à 19h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse. Il signale également les présences de M. Michel JACCARD, Boursier communal, ainsi que de Mme Stéphanie EMERY et M. Alain PIRAT qui interviendront respectivement sous les points 12 et 7 de l'ordre du jour. Le Conseil leur accorde la parole à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Madame Karen SABTI et Monsieur David OWEN sont assermentés.

2. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus, 42 sont présents 6 excusés et 2 absents

Quorum : 26 Majorité absolue : 22

Municipalité: présente

Huissier : présent

Le Conseil pouvant délibérer valablement, la séance est ouverte.

Arrivée de Mme Michèle LUYET à 19h20. La majorité reste inchangée.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2016

1. Assermentation de nouveaux membres du Conseil communal
2. Appel des membres du Conseil communal
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 14 décembre 2016
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016
5. Informations du Bureau du Conseil communal
6. Informations des commissions et des délégations aux instances intercommunales
7. Informations sur le projet piscine/patinoire
8. Informations de la Municipalité
9. Proposition de suppression de la Commission « aux affaires régionales »
10. Demande d'examen concernant le financement de l'étude hydrologique et hydraulique du cours d'eau « Le Greny »
11. Demande d'examen pour le remplacement d'un tracteur au service communal de la voirie
12. Préavis municipal n° 06/2016 concernant le budget 2017
13. Préavis municipal n° 07/2016 concernant le Plafond d'endettement pour la législature 2016-2021

14. Préavis municipal n° 09/2016 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 202'500.-- TTC pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale de Coppet/Commugny à Coppet
15. Préavis municipal n° 10/2016 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 134'000.-- TTC pour l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur pour le Service de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte (SDIS TS)
16. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2016

Le Président passe la parole à Mme Alexandra HESS qui signale :

Page n° 70, point 9.3.1 : que sa question portait sur le Plan des circulations présenté en 2012 et non pas uniquement sur l'aménagement du carrefour de la Laiterie.

M. René BRAUN précise que le Plan des circulations figurait déjà sous le point n° 8 de l'ordre du jour de la séance du Conseil du 14.09.2011.

Le point 9.3.1 est supprimé. La phrase devient : « Mme Alexandra HESS constate qu'une présentation d'un projet de réaménagement a été faite en **2011** et demande où en est la procédure ? ».

M. Yves HERMANJAT, Municipal, précise :

Page n° 69, point 8, avant dernier paragraphe : il manque le mot « un »

La phrase devient : « Pour lui, la facture sociale est **un** impôt qui ne veut pas dire son nom ».

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016, corrigé selon les remarques ci-dessus, est accepté à la majorité avec 7 abstentions et sans avis contraire.

5. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne les informations suivantes :

5.1. Commission de l'environnement

Le Bureau a nommé Mme Ilona ALONSO en remplacement de Mme Alix BIGLER, démissionnaire.

5.2 Commission ad hoc « déchetterie »

Le Bureau a décidé de supprimer cette commission ad hoc qui n'est plus utile suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie intercommunale.

6. INFORMATIONS DES COMISSIONS ET DÉLÉGATIONS INTERCOMMUNALES

Le Président passe la parole à Mme Thérèse DITTLI qui signale :

6.1 Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte (ASCOT)

Le budget de fonctionnement 2017 a été accepté lors de la séance du 9 novembre 2016. Le coût par habitant pour Commugny se monte à frs. 590.28.

6.2 Association intercommunale du Réseau pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte (AJET)

Le budget de fonctionnement 2017 a été accepté lors de la séance le 22 novembre 2016. Le coût par habitant pour Commugny atteint frs. 200.--.

6.3 Services industriels de Terre Sainte (SITSE)

Mme Geneviève WALTER indique que le Conseil intercommunal des Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE) a accepté un préavis relatif à la mise en conformité des collecteurs de la Source Marie pour un montant de frs. 229'500.--, qui correspond à la moitié de la somme qui a été mise au budget. L'autre moitié devra être financée par notre commune via un préavis qui devrait être prochainement soumis au Conseil communal.

7. INFORMATIONS SUR LE PROJET PISCINE/PATINOIRE

La Syndique présente Mme Stéphanie EMERY, Municipale à Mies, déléguée au Conseil d'administration d'ARSCO SA et Présidente du Comité de pilotage du projet piscine/patinoire (COPIL), ainsi que M. Alain PIRAT assistant du maître de l'ouvrage.

Le Président passe la parole à Mme Stéphanie EMERY pour présentation du projet (présentation qui sera mise également sur le site internet de la Commune).

Le Président remercie l'intervenante et ouvre la discussion.

Mme Alexandra HESS demande quelle est la durée prévue des travaux ?

Mme S. EMERY répond qu'ils dureront dix-huit mois.

M. Emanuel WEISSKOPF regrette l'absence de M. Norbert KALTENRIEDER, Conseiller communal, dont les questions sont à l'origine de la présentation du projet devant le Conseil. Elles concernaient, entre autres, l'énergie et l'absence de panneaux solaires. Il déplore qu'aucune étude n'ait été faite sur le trafic et les parkings. Il pense que, contrairement à ce qui est indiqué sur le document mis à l'enquête, la surface de parking n'est pas suffisante. En effet, pour lui, le projet va générer une forte demande de places de parc et beaucoup de trafic. Il demande s'il est prévu de réaliser une étude d'impact sur le trafic (modération, limitation à 30km/h, etc.).

M. A. PIRAT signale les éléments suivants :

1) De manière courante, il n'existe pas de souci particulier. Par ailleurs, certains parkings sont peu utilisés. Il cite en exemple le parking souterrain des Rojalets, mal signalé.

2) En ce qui concerne les événements plus particuliers (par exemple tenue simultanée d'un spectacle au théâtre, d'un match de football et de l'ouverture de la piscine), les études réalisées montrent que différentes choses devront être faites. A savoir, premièrement, la mise en place d'une signalétique appropriée pour une utilisation optimale de l'ensemble du parc existant. Deuxièmement, l'introduction de systèmes de gestion des événements ponctuels avec utilisation des parkings présents sur le site ainsi que d'autres situés à l'extérieur. Troisièmement, une gestion quotidienne des véhicules et la mise à l'amende des personnes qui ne respectent pas le parcage. Les mesures précitées permettront d'assurer le fonctionnement au quotidien du Centre sportif et de la future piscine/patinoire, ainsi que celui des événements particuliers.

La parole n'est plus demandée.

Arrivée de M. Peter MACAVOCK à 19h45. La Majorité passe de 22 à 23.

La Syndique remercie les intervenants et indique qu'elle n'a malheureusement pas les questions de M. N. Kaltenrieder avec elle.

8. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à la Syndique qui fait savoir :

8.1 Conseil intercommunal du Conseil régional

Il tient sa séance ce soir.

8.2 Assemblée des Syndics de district

La dernière séance s'est tenue le 24 novembre 2016. Lors de cette dernière, il a été question du Plan Directeur cantonal (PDCn), de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) ainsi que de la loi sur les auberges et débits de boisson (LADB).

8.3 Assemblée des Syndics de Terre Sainte

Les Syndics de Terre Sainte se sont réunis le 19 octobre 2016 à Crans. Les principaux sujets abordés ont été la circulation, et plus particulièrement les travaux routiers prévus en Terre Sainte ainsi que la péréquation cantonale.

8.4 Aéroport de Genève

Les communes du périmètre touchées par les nuisances de l'aéroport se sont réunies le 24 novembre 2016 à Vernier pour faire le point de la situation. Elles ont décidé d'envoyer un autre courrier à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC). Celui-ci reprendra les principes formulés dans la première lettre. Les communes cosignataires du premier courrier seront conviées à participer, en janvier 2017, à une séance organisée par la Commission de l'Aéroport de Genève.

8.5 Commission des naturalisations

Elle a tenu trois séances entre novembre et décembre 2016. Dix candidats ont été auditionnés pour sept dossiers. La Syndique remercie les membres de la Commission de leur contribution.

8.6 Festivités

8.6.1 ARSCO SA

Une journée « portes ouvertes » va être organisée dans le cadre des festivités pour les vingt-cinq ans du Collège des Rojalets » prévues le 6 mai 2017.

8.6.2 Fête des Aînés

Elle a eu lieu début décembre et a rencontré un grand succès.

8.6.3 Calendrier de l'Avent

Un calendrier de l'Avent particulier et illuminé a été réalisé par les enfants. Il se trouve sous la coupole entre les deux bâtiments de l'école.

8.6.4 Aubade de l'Harmonie de Terre Sainte

L'Aubade organisée tous les deux ans à l'occasion du nouvel-an est fixée au 31 décembre 2016. Un vin chaud sera servi dès 10 h du matin sous la coupole devant la salle de gym.

8.6.5 Brûlé de sapins

Il aura lieu le vendredi 6 janvier 2017.

8.6.6 Soirée de présentation et de rencontre

Dans le cadre de la politique de soutien aux espoirs sportifs de Commugny, la Municipalité organise, le jeudi 19 janvier 2017 à 20h00, une soirée de présentation avec M. Valentin GAUTHIER, jeune navigateur et espoir lémanique de la Mini-transat 2017. Son film sera projeté lors de cette manifestation.

8.6.7. Château de Coppet

La campagne de distribution de billets d'entrées gratuites au Château de Coppet sera poursuivie en 2017 à l'occasion des deux cent ans de la mort de Mme de STAËL.

8.6.8 Commugnycation

Des informations sur la taxe forfaitaire sur les déchets, la taxe d'épuration, le subventionnement communal, les impôts communaux, la péréquation et la RIE III ont été encartées dans cette publication.

M. Michel GOLAY, Municipal, donne les informations suivantes :

8.7 Déchetterie intercommunale

Un « apéritif » sera organisé sur place le 25 décembre 2016 à partir de 11 heures. Fermeture à 15 heures.

M. Pierre MAILLEBAU, Municipal, fait savoir :

8.8 Vacances scolaires

Le vendredi 23 décembre 2016 est, pour rappel, un jour de vacances scolaires.

8.9 Décoration de Noël sur l'esplanade de la salle communale

Elle a été réalisée par les élèves de l'Ecole.

M. Harry SCHAUB, Municipal, communique ce qui suit :

8.10 Poste de gendarmerie de Coppet

L'ouverture du poste a amélioré le sentiment de sécurité ressenti par la population. Des informations complémentaires seront données dans le Commugnycation.

8.11 Calendrier 2017

Le calendrier pour l'année prochaine est arrivé. Il représente les jardins sur la base de photographies transmises par les habitants.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, fait savoir :

8.12 Transports publics - Nouvel horaire

Le nouvel horaire des CFF est entré en fonction le 11 décembre 2016. Dès lors, le trou dans l'horaire de la ligne de bus 814 est comblé. La prochaine étape sera une augmentation de la desserte aux heures de pointe.

8.13 Réfection du bâtiment de la Laiterie

Les travaux sont terminés. Malgré quelques surprises et changements, le coût total s'élève à frs. 183'000.-- (budget du préavis : 188'000.--). Le rapport final sera prochainement transmis.

8.14 Réfection des bâtiments communaux

Le préavis municipal n° 08/2016 concernant le changement de mode de chauffage des bâtiments communaux a été retiré par la Municipalité après discussion avec les Commissions des finances et de l'environnement.

Actuellement, la commune possède quatre chaudières à mazout. La première est celle du Centre scolaire. Elle a été changée en 2006 suite à une panne générale. La seconde se trouve dans l'ancien collège (1975) et n'est plus aux normes. La troisième, qui est localisée à la Maison de commune,

n'est également plus aux normes. Enfin, la quatrième, qui se trouve à la salle communale, a été réalisée en 2003.

Le but de la Municipalité est de remplacer le mazout par un autre mode de chauffage plus écologique et, si possible, avoir une seule centrale de production de chaleur. Des comparaisons ont été faites entre différents modes de chauffage :

Mazout : système pas très couteux au niveau des couts d'installation. Par contre, pas très écologique et incertitude dans le futur pour l'approvisionnement. Durée de vie moyenne 20 ans.

Gaz : économique à installer. Par contre, problème engendré par l'absence d'alimentation directe et par la nécessité de remplir les citernes. Activité déconseillée dans un périmètre scolaire.

Bois : La commune de Founex a déjà un projet d'installation de chauffage au bois. Si Commugny adopte aussi ce mode de chauffage, il y aura pénurie de bois dans la région et nécessité de s'approvisionner plus loin, ce qui est contraire au but recherché.

Géothermie : solution écologique mais qui engendre des coûts importants (forages, etc.).

Chauffage à distance: distance de captage trop longue (1.2km).

Projet pilote ISOL : combinaison de solaire, de pompes à chaleur et d'une réserve de gaz. Système installé en 2014 dans un lotissement de la Cigale à Genève. Coûts importants car la combinaison de plusieurs technologies implique des installations en plus.

Dans cette solution, une société privée financerait l'installation. La Commune n'investirait pas d'argent mais paierait une location d'entretien pour l'ensemble des installations. Elle se monterait à frs 200'000.-- l'an et inclurait les coûts de financement, de réparation, et d'entretien. Dans ce cas, la chaudière de la salle communale serait maintenue en cas de secours. Les résultats des études réalisées par les ingénieurs pour comparaison de toutes ces solutions seront présentés aux commissions.

8.15 Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et Plan Directeur Cantonal (PDCn)

M. Yves HERMANJAT, Municipal, informe sur l'état d'avancement de la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) et des changements intervenus suite à la procédure de consultation organisée par le Canton. Il cite, entre autres, celui du choix de la date de départ en matière de population qui passe de 2008 à 2014 ainsi que du taux de progression annuel qui passe de 1% à 0.75%. Dès lors, tous les projets acceptés avant 2014 sont acquis. Il constate que beaucoup de fausses informations circulent et confirme que les changements introduits n'ont aucune conséquence pour Commugny.

Selon le calendrier, le PDCn et la LAT (cantonale) sont actuellement soumis au Grand-Conseil puis le PDCn sera envoyé au Conseil fédéral pour validation, ensuite de quoi il y aura levée du moratoire. L'entrée en vigueur de la LAT est prévue pour février 2017.

Après la présentation le Président ouvre la discussion sur ce point particulier.

M. E. WEISSKOPF signale que le chiffre calculé sur la base de 2008 se montait à 2900. Il demande quelle sera sa progression avec la base 2014 ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, répond qu'il sera de 2890.

La parole n'est plus demandée

9. PROPOSITION DE SUPPRESSION DE LA COMMISSION « AUX AFFAIRES REGIONALES »

Le Bureau constate que cette commission n'a plus beaucoup de sens vu la sortie du Conseil régional. Néanmoins, comme il s'agit d'une commission permanente, le Conseil est compétent.

Il est décidé de supprimer la Commission par 42 oui avec 1 abstention.

10. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT LE FINANCEMENT DE L'ETUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE DU COURS D'EAU LE GRENY

La Municipalité n'a pas d'information complémentaire à donner.

Le Bureau propose de renvoyer la demande aux Commissions des finances et de l'environnement.

La demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances et à la Commission de l'environnement à l'unanimité

11. DEMANDE D'EXAMEN POUR LE REMPLACEMENT D'UN TRACTEUR AU SERVICE COMMUNAL DE LA VOIRIE

La Municipalité n'a pas d'information complémentaire à donner.

Le Bureau propose le renvoi de la demande à la Commission des finances.

La demande est renvoyée à la Commission des finances à l'unanimité.

12. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 06/2016 CONCERNANT LE BUDGET 2017

Le Président passe la parole à la Syndique pour informations complémentaires.

En préambule, elle rappelle que la Commune n'est pas une entreprise, qu'elle est régie par des règles de droit public et que son plan comptable est défini par le Canton. Elle a des contraintes mais aussi une certaine souplesse en matière d'amortissement. Elle cite le cas de certaines dépenses qui peuvent être amorties en une fois. De plus, les dépenses supérieures à frs. 50'000.-- ne sont pas mises au budget. Enfin, tous les produits et toutes les charges doivent figurer au budget même lorsqu'il y a des imputations comme dans le cas de la déchetterie. Le règlement « sur la comptabilité des communes » stipule que les dépenses supérieures à frs. 50'000.-- doivent être acceptées par voie de préavis et que la Commune n'a pas le droit de les intégrer dans le budget de fonctionnement, sauf en cas de délais imposés par la loi.

Enfin, le budget doit prévoir une marge de manœuvre car une part importante des dépenses correspond à des factures d'acomptes (péréquation) et de participation à des Associations de communes (ARSCO, ASCOT, AJET, etc.). Néanmoins, la partie du budget qui concerne le ménage communal tient bien sa ligne, les exceptions étant liées à des urgences.

Le Président passe la parole à M. Charles CLARIS, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances puis à la Syndique pour présentation du budget 2017 chapitre par chapitre et réponse aux questions.

CHAPITRE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le plus grand changement s'observe dans les ressources humaines. Il est induit par le besoin de renforcer l'équipe au niveau de l'Administration et par le départ anticipé à la retraite, au 30 juin 2017, de Mme Françoise AESCHLIMANN, préposée au contrôle des habitants. Le taux d'occupation de l'adjoint(e) qui sera engagé(e) variera de cinquante à septante pour cents.

Ce point ne suscite pas de question.

CHAPITRE 2 – FINANCES

La Municipalité a revu à la hausse le poste (210.4001) « Impôts sur le revenu ».

Ce point ne suscite pas de question.

CHAPITRE 3 – DOMAINES ET BÂTIMENTS

La Municipalité n'a pas d'information complémentaire à donner.

Ce point ne suscite pas de question

CHAPITRE 4 - TRAVAUX

Ordures ménagères (450) / Déchetterie intercommunale (451)

Ces deux points feront l'objet d'une présentation spécifique ci-après.

Routes et chemins (43)

L'augmentation constatée au niveau de la voirie correspond au salaire annuel d'une personne qui sera engagée en 2017

Réseau d'égouts et d'épuration (46)

L'augmentation enregistrée au niveau de l'épuration découle du projet de mise à niveau des collecteurs publics (frs. 280'000.--), l'assainissement de la Source Marie (625'000.--), et la démolition de la STEP Coppet/Commugny (frs. 100'000.--).

Afin d'atténuer la hausse de la taxe d'épuration, la Municipalité a décidé d'octroyer une subvention de CHF. 0.50/m3 pour l'année 2017. Ceci représente un montant de frs. 90'000.--.

La discussion est ouverte

Mme Alexandra HESS constate que, malgré des augmentations de salaires, le poste 451.3040 « caisse de pension » diminue. Elle souhaite en connaître la raison ?

M. M. JACCARD, Boursier, précise qu'il ne s'agit pas d'une anomalie. Il explique que la diminution est liée au taux d'occupation faible des personnes qui travaillent à la déchetterie.

CHAPITRE 5 – INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La Municipalité n'a pas d'information complémentaire à donner.

Ce point ne suscite pas de question

CHAPITRE 6 – POLICE

L'on constate une augmentation pour la participation à des charges cantonales.

Ce point ne suscite pas de question.

CHAPITRE 7 – SÉCURITE SOCIALE

Au niveau du service social (710), on enregistre une augmentation des charges qui découle de la facture sociale et de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits en heures d'accueil auprès de l'AJET (3525).

Ce point ne suscite pas de question.

Présentation des points « Ordures ménagères » (450) / « Déchetterie intercommunale » (451)

M. M. GOLAY, Municipal, présente un tableau montrant l'évolution des charges et produits en matière de déchets pour les années 2011/12 ainsi que pour la période 2013/14/15.

Il rappelle que le mode de taxation a changé en 2013 lors de l'introduction de la taxe au sac. Dès lors, le financement n'est plus prélevé par l'impôt mais par la taxe. Celle-ci est passée de frs. 90.-- par contributeur en 2013 à frs. 120.-- en 2015 et 2016. L'augmentation s'est avérée nécessaire afin de couvrir les frais d'élimination et de transports des déchets. Elle sera maintenue au même niveau en 2017. Les déficits enregistrés en 2014 et 2015 atteignaient respectivement frs. 55'000.-- et frs. 23'000.--. Un excédent de revenu est prévu pour 2016/2017. Il sera reporté au fonds de réserve « ordures ménagères ».

M. Christian LOWE demande si les coûts d'élimination et de transport des déchets ont fait l'objet d'un appel d'offres ?

M. M. GOLAY répond que l'élimination et le transport des déchets se font sur la base d'un contrat et qu'un appel d'offres a bien été réalisé.

La Syndique précise que les trois communes concernées soit Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay ont bien fait un appel d'offres pour le transport et que l'entreprise Transvoirie SA a remporté ce marché. Enfin, l'élimination et ses filières sont imposées par le Canton et dépendent du périmètre dont les communes font partie.

M. Ch. LOWE demande quelle est la durée des contrats ?

La Syndique répond qu'elle est liée à la durée de la législature soit de cinq ans.

La parole n'est plus demandée.

Le Président passe la parole à M. E. WEISSKOPF, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le débat général sur le budget 2017 est ouvert.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis municipal n° 06/2016 est accepté par 42 oui et 1 abstention.

13. PREAVIS MUNICIPAL NO 07/2016 CONCERNANT LE PLAFOND D'ENDETTEMENT POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

Le Président passe la parole à la Syndique pour informations complémentaires. Tout d'abord, elle signale qu'un vote positif du préavis ne signifie aucunement que la Municipalité va dépenser vingt-cinq millions durant la prochaine législature. Par ailleurs, elle rappelle que l'idée poursuivie par le Canton est qu'une commune dispose d'indicateurs pour déterminer la hauteur globale de son plafond d'endettement. Ceci en fonction des projets qu'elle souhaite mettre en place, des cautionnements existants et de l'évolution de son budget de fonctionnement. La Municipalité pense qu'il est important d'aller de l'avant au niveau des investissements, notamment avec la mise en route du plan des circulations et des déplacements.

Mme Danièle BRAUN constate qu'un poste « abribus Barrauraz » figure dans le « Planning des investissements pour 2017 à 2021 mais ne retrouve pas celui du Centre du village. Elle rappelle que l'installation de l'abribus du Centre devait intervenir à la fermeture de l'ancienne déchetterie. Enfin, elle constate une absence de panneau indicateur à l'arrêt de bus direction Divonne. Elle souhaite avoir une information à ce sujet.

La Syndique indique que l'abribus du Centre ne figure pas dans la liste des investissements pour 2017/ 2021 car il fait partie du projet de réfection du parking du centre scolaire. Quant à l'arrêt aménagé vers le hangar HERMANJAT côté montée, la Municipalité répondra après s'être renseignée.

M. M. JACCARD, Boursier, confirme que le but du Plan d'investissements à cinq ans n'est pas d'être absolument précis mais de montrer des « trends ». Il présente le tableau de « Planification pluriannuelle 2017-2021 ». Il souligne une détérioration de la trésorerie qui pourrait engendrer un besoin d'emprunt mais rappelle qu'il s'agit de prévisions fondées sur des connaissances actuelles.

Le Président passe la parole à M. E. WEISSKOPF, rapporteur, pour lecture des conclusions de la Commission des finances et ouvre la discussion.

M. Mark WILLIAMS constate que la liste des investissements planifiés concerne pour beaucoup la maintenance des choses existantes. Il demande s'il y a d'autres projets plus valorisants pour la Commune par exemple sur la parcelle dite Bornalet Sud ?

La Syndique fait savoir que la Municipalité n'a pas mis dans ses investissements un montant pour des projets à réaliser sur la parcelle précitée, car elle ne prévoit pas de réaliser un projet elle-même.

M. M. WILLIAMS demande s'il est prévu quelque chose prochainement ?

La Syndique répond affirmativement. Elle rappelle que suite à l'échec des deux précédents projets communaux avec mises au concours, la Municipalité a décidé de suivre une voie différente et de partir avec des partenaires. Ce projet est une des préoccupations principales de la Municipalité pour la nouvelle législature.

M. Christian LOWE demande de quelle manière le projet piscine/patinoire sera intégré dans le budget au moment où il arrivera ?

La Syndique rappelle qu'à l'époque le projet a été devisé à dix-neuf millions et demi dont quatre millions et demi à charge de la commune de Coppet, le solde restant étant réparti entre les neuf communes. Elle précise que le préavis soumis aux communes dans le cadre de l'Association scolaire de Terre Sainte intègre les frais de fonctionnement dans les coûts annuels de l'infrastructure. Par ailleurs, le préavis précité était considéré, à l'époque, comme suffisant par les instances rencontrées pour l'obtention du crédit. Ces dernières ne demandaient ni de cautionnement ni de garantie. Enfin, elle ne sait pas si les partenaires contactés à l'époque maintiennent leur position. Néanmoins, ceci entre dans la marge des vingt-cinq millions.

Le préavis municipal n° 07/2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour l'important travail réalisé pour les deux préavis en question.

14. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 09/2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE CHF 202'500.--TTC POUR LA REMISE EN ETAT DU PERIMETRE DE L'ANCIENNE STEP INTERCOMMUNALE DE COPPET/COMMUGNY A COPPET

M. M. GOLAY, Municipal, rappelle que le montant demandé découle d'une convention signée avec Coppet à l'époque de la construction de la STEP.

Le Président passe la parole à M. Thierry DEHAYNIN, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis municipal n° 09/2016 est approuvé à l'unanimité.

15. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 10/2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE DE CHF 134'000.--TTC POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE D'ACCOMPAGNEMENT DU BRAS ELEVATEUR POUR LE SERVICE DE DEFENSE INDENDIE ET DE SECOURS DE TERRE SAINTE (SDIS)

La Municipalité n'a pas d'information complémentaire à donner.

Le Président donne la parole à M. Charles CLARIS, rapporteur, pour lecture des conclusions de la Commission des finances.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis municipal n° 10/2016 est approuvé à l'unanimité.

16. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

16.1 Conseil régional

M. J.-P. RODIEUX fait savoir que la Cour des comptes du Canton de Vaud a procédé à un audit du Conseil régional et a fait dix propositions. Il indique que l'une d'entre elles consiste à porter la représentation des délégués de commune à cinquante pour cents au minimum pour les représentants du législatif. Il rappelle que la Commission aux affaires régionales de Commugny avait fait une proposition identique et qu'elle avait expliqué que de donner une voix de plus à chaque commune n'allait pas améliorer la représentativité du législatif. Par ailleurs, elle avait fait des propositions de modifications des nouveaux statuts et présenté des amendements (légitimité du CODIR, dédite de 12 mois au lieu de 24, etc.) qui ont tous été refusés à une large majorité. Il trouve les propositions faites par la Cour intéressantes et constate que certaines d'entre elles reprennent directement celles de la commission de Commugny, (qui avaient été balayées par le Conseil intercommunal).

16.2 Cour des comptes

M. J.-P. RODIEUX fait savoir que cette commission est composée actuellement de trois personnes et que le Canton de Vaud a été le premier canton à inscrire cette Cour dans sa Constitution.

La Syndique indique par ailleurs que le document complet est accessible sur le site de l'Etat de Vaud.

16.3 Présentation du Plan des circulations et des déplacements

M. Ch. LOWE remercie la Syndique et M. M. GOLAY, Municipal, d'avoir mis la présentation du Bureau d'Ingénieurs BOVARD et NICKL sur le site internet de la Commune. Il souhaite qu'il en soit de même avec les présentations faites ce soir.

16.4 Déchetterie intercommunale

M. Guillaume GILLIERON regrette qu'une entreprise genevoise ait été choisie à la place d'un partenaire de longue date de la région. Il estime qu'une solution aurait pu être trouvée.

La Syndique signale qu'il existe un cadre légal pour les marchés publics, et que la procédure doit être respectée pour éviter des recours au Tribunal.

M. Jan MADSEN constate que beaucoup de matériaux sont trop volumineux pour entrer dans sa voiture. Il demande que la Municipalité examine la possibilité de réintroduire un ramassage des encombrants une fois par mois.

M. M. GOLAY, Municipal, prend en compte ses doléances et déclare que tout est possible mais que cela a un coût. Il examinera la question et proposera des solutions (service facturé ou sous-traitance).

M. J.-P. RODIEUX, propose, afin de limiter les coûts, qu'un passage soit organisé deux ou trois fois par an.

La Syndique pense que suite à l'introduction de la nouvelle taxe, il convient d'attendre les résultats de l'exercice 2016. Elle constate que Tannay a maintenu son service de ramassage tous les deux mois et le fait à l'aide d'un char tiré par des chevaux. Elle confirme que l'affaire n'est pas abandonnée.

16.4 Démolition de la STEP/COPPET

M. C. PETER pense qu'il faudrait profiter du fait que la Commune soit sollicitée pour la remise en état de la parcelle de la STEP pour s'assurer que la plage des Rocailles reste accessible aux habitants de Commugny.

La Syndique signale que la parcelle appartient au Canton. Elle prend note de cette proposition et posera la question à ses collègues de Coppet.

M. David OWEN demande pour quelles raisons les déchets ne sont pas évacués sur Genève ?

La Syndique confirme que la Commune a l'obligation d'envoyer ses déchets à Lausanne (vote sur TRIDEL). En fait, ceux-ci sont transportés par camions jusqu'à Gland, puis par chemin de fer juste qu'à Lausanne. La Commune n'a pas le choix.

La parole n'est plus demandée.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décision.

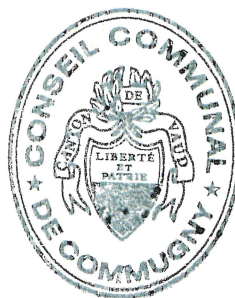
Le procès-verbal de décision est accepté à l'unanimité.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 8 février 2017, à 20h15**

La séance est levée à 21h30 et est suivie du traditionnel repas de fin d'année.

Le Président

Maximilien WALTER



La Secrétaire

Mireille SCHICK